

Cet article est extrait de l'ouvrage « *Kernével, à l'usage des marcheurs férus d'histoire locale* » paru en mai 2019.

Compléments à l'ouvrage

« Le manoir de Kermadeoua en Kernével »

En Kernével, la tradition orale veut que le baron d'Amphernet ait été un chef chouan local. Sans être inexacte, cette vision est très limitative. Il fut avant tout un organisateur et un fédérateur de la résistance finistérienne, c'est en effet le rôle qui lui fut assigné par deux fois.

Dans mon livre sur le manoir de Kermadeoua, j'ai conscience qu'en ayant mis en exergue le fort caractère et le courage de Noëlle Le Flo, j'ai quelque peu édulcoré le rôle tenu par son époux Eléonor d'Amphernet. Cela est dû, pour une part, à ma méconnaissance de certains faits au moment de publier l'ouvrage, c'est aussi dû pour partie à la relative discrétion qui caractérisa les faits et gestes du chouan de Kermadeoua.

De cette discrétion découle une carence de témoignages, quand ceux-ci n'ont pas été malmenés au point que démêler les faits avérés de la fiction ne s'avère une tâche ardue.

Une figure méconnue de la chouannerie : Eléonor Armand Constant d'Amphernet

Extrait de divers ouvrages généalogiques et repris dans : « *Mortain pendant la Terreur* », d'Hyppolite Sauvage, page 17, nous trouvons : « *Eléonor d'Amphernet fut officier de cavalerie dans la garde ordinaire du roi, compagnie d'ordonnance des gendarmes bourguignons, commandé par son parent le marquis de Colbert-Chabannais, plus tard maître de camp des armées de Louis XVI. Ensuite, il fut capitaine-commandant de la compagnie des garde-côtes de Quimper puis de celle de Rosporden par commissions données à Versailles en 1767, signée Louis et contresignée par le duc de Choiseul* ».

Nous avons là, la genèse de sa biographie, à ceci près que les lettres de commissions de 1767, n'impliquent en aucun cas qu'Eléonor pris ses fonctions à cette date ; il avait alors vingt ans ! Non, ces commissions résultent de la réorganisation des milices garde-côtes amorcées sous le duc d'Aiguillon, gouvernant alors la Bretagne.

L'étude de la parentèle d'Eléonor d'Amphernet, ainsi que le contexte de cette époque, sont essentiels pour comprendre autant que faire se peut, le parcours de ce personnage. Nous savons qu'il a perdu son père Georges-Michel assez tôt, dans des circonstances assez mystérieuses, qui ne furent jamais élucidées. Cela étant, à défaut d'éclaircir cette disparition quelques actes nous renseignent sur son entourage :

« Un traité sous seing privé fait à Mortain le trois septembre 1755, entre Georges Michel d'Amphernet (père d'Eléonor) chevalier seigneur de Bures en sa partie, tant de son chef, que comme exerçant les droits de Monsieur le chevalier d'Amphernet son frère, lieutenant-colonel au régiment de Lyonnais et Messire Antoine-Michel d'Amphernet seigneur et patron de Pont Bellanger son neveu, par lequel ledit Georges Michel cède tous ses droits à son neveu moyennant la somme de 6.000 livres, et renonce à lui demander aucun autre compte. Signé d'Amphernet et d'Amphernet de Pont-Bellanger ».⁽¹⁾

Cet acte souligne que Georges-Michel et son frère -- il s'agit de Pierre-Ambroise, surnommé par les allemands « le chevalier d'enfer » -- étaient avec leur frère aîné François, coseigneurs de Bures qu'ils tenaient de leur mère. Georges-Michel avait eu d'un premier lit : Gabriel-René Georges qui héritera de la maison de Mortain et de la seigneurie de Chancé, puis du second lit, ses demi-frères et sœur, Eléonor, Charles-Emanuel, et Marie Ambroise.

Le texte ci-dessus laisse supposer que de pressants besoins incitent Georges-Michel à grever son patrimoine au détriment de ses héritiers. Mais qu'en est-il de son frère dont il est censé représenter les droits ?

C'est paradoxalement vers la même époque que Georges-Michel disparaît dans la forêt de Rennes pour ne jamais revenir. Nous savons qu'à cette époque son épouse et lui sont séparés de corps, mais ses besoins de liquidités sont-ils liés à sa disparition ? Nous ne le saurons sans doute jamais !

Il faudra attendre quatre ans pour que la justice entérine son absence :

« Acte de tutelle passé devant le grand Bailly et Lieutenant général civil et criminel au baillage de Mortain le 22 avril 1759, des enfants sous âge de Messire Georges-Michel d'Amphernet, chevalier seigneur de Bures et autres lieux, issus de son second mariage avec noble dame Jeanne-Pauline du Gretz de Mont-Saint-Père, vu la longue absence dudit seigneur d'Amphernet et l'incertitude de son retour, par lequel ladite dame de Gretz, mère des mineurs est déclarée leur tutrice principale et par l'avis entr'autres parents de messire François d'Amphernet, chevalier seigneur et patron de Bures et Ruilly, Messire Pierre-Ambroise, chevalier d'Amphernet, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel d'infanterie, capitaine de Grenadiers au régiment du Lyonnais, Messire Antoine d'Amphernet Seigneur et patron de pont Bellanger (institué tuteur actionnaire desdits mineurs), représenté par Madame d'Amphernet porteresse de la procuration, etc...».⁽¹⁾

Le dernier d'Amphernet cité, Antoine-Michel, représente la branche aînée. Il est celui à qui Georges-Michel avait cédé ses droits. Il est lieutenant dans le régiment de Lyonnais dans lequel son oncle est lieutenant-colonel. Il sera en 1764 le premier marquis d'Amphernet et aura à cette occasion « l'honneur de monter dans les carrosses de Sa Majesté et de suivre le Roi à la chasse ».

Afin d'éclairer le lecteur non averti de la généalogie d'Amphernet, précisons que François, Georges-Michel, et Pierre-Ambroise étaient fils d'un second lit de René avec Jeanne-Madeleine de Bures, quand Antoine-Michel était fils de Gabriel Jean-Baptiste et de Madeleine de Guernon, issu du premier lit de René d'Amphernet et de Marie Lambert.

⁽¹⁾ « Mainteneur de noblesse ». Documents fournis par Michel d'Amphernet, chef de nom, de Pleyben

Si vous avez suivi jusque-là, tant mieux, puisque les choses se compliquent ; par son union avec Madeleine de Guernon, Gabriel Jean-Baptiste a épousé la fille issue du premier mariage de sa belle-mère : Jeanne-Madeleine de Bures.

Cette dernière, comme nous l'avons vu, est la seconde épouse de René d'Amphernet. Elle est la mère de François, Georges-Michel, et Pierre-Ambroise, et donc l'aïeule paternelle d'Eléonor d'Amphernet. Or, en tant que mère de Madeleine de Guernon, Jeanne-Madeleine de Bures est aussi l'aïeule maternelle d'Antoine-Michel.

Dans une certaine mesure l'on peut supposer que cet implexe généalogique a pu et a dû motiver Antoine-Michel. En rachetant les droits sur la seigneurie de Bures que son oncle Georges-Michel désire céder, il ne fait que se réapproprier un bien provenant de la succession de son aïeule maternelle. Patrimoine dont sa mère aurait dû hériter s'il ne lui était advenu trois demi-frères !

L'acte de tutelle précédent nous permet d'évaluer à huit ans environ, l'âge où Eléonor perd son père, et d'autre part à mieux comprendre les liens tissés avec la branche aînée que concrétisera par la suite son amitié avec Antoine-Henry dit le vicomte, fils cadet d'Antoine-Michel. C'est notamment dans le courrier adressé à son épouse, le jour de son exécution, qu'Eléonor confie à Antoine-Henri la tâche de veiller sur sa famille. Il ignore alors que ce dernier sera tué un mois après lui.

Antoine-Michel, par contre, en tant que tuteur actionnaire des trois enfants mineurs de feu Georges-Michel, avait avec ceux-ci des intérêts communs. Or, il semblerait que pour les raisons mentionnées précédemment, ces mêmes intérêts, au lieu de les rapprocher, occasionneront des tensions entre ledit tuteur et Eléonor, comme nous le verrons plus loin.

Pour se faire admettre dans un corps de prestige tel que celui des gendarmes bourguignons, il est vraisemblable qu'Eléonor fréquenta d'abord une école militaire, mais il est difficilement concevable que son intégration comme officier de cavalerie des gendarmes du roi put se faire sans l'appui de l'un de ses parents. Est-ce son tuteur actionnaire, Antoine-Michel, qui était lieutenant au régiment du Lyonnais ? Au vu de leurs relations, j'émetts quelques doutes. Il est plus vraisemblable que l'intervention de l'héroïque « chevalier d'enfer », son oncle Pierre-Ambroise d'Amphernet, lieutenant-colonel en ce même régiment du Lyonnais fut déterminante pour intégrer le prestigieux corps des gendarmes du roi. Le choix d'une compagnie, commandée par un parent, celui-là, par alliance, ne relève certainement pas du hasard. Ce dernier, Gilbert-Claude Théophile,⁽¹⁾ de Colbert de Saint-Pouange, marquis de Chabonais, y exerçait les fonctions de capitaine-lieutenant, il sera nommé brigadier en 70, puis maréchal de camp des armées du roi en 80. Il est l'époux de Louise-Perrine d'Amphernet, sœur d'Antoine-Michel, donc cousine d'Eléonor. Ajoutons qu'Eléonor était filleul de Madeleine, leur sœur, qui cependant n'apparaît que très brièvement dans la généalogie d'Amphernet. Sans doute est-elle décédée relativement jeune.

⁽¹⁾ Le site « Gendarmerie de France » de Wikipédia le prénomme par erreur : François-Gilbert. Il s'agit de son père, qui trente ans plus tôt avait effectivement le même grade, mais chez les Gendarmes de Bretagne, et non ceux de Bourgogne. En 1789 le marquis Gilbert de Colbert-Chabonais est parrain de Delphine-Marie d'Amphernet, fille de son ancien subordonné : Eléonor.

En 1769, Eléonor d'Amphernet a vingt-deux ans, et c'est sans doute son service en tant qu'officier dans la gendarmerie du roi qui l'empêche d'être présent à Kermadeoua. En effet, lors de l'aveu relatif à la succession de sa mère, décédée un an plus tôt, il se fait représenter par Claude Jobelot, second époux de sa défunte aïeule Jeanne-Marie de Cleguennec. Ce dernier est capitaine d'infanterie garde-côtes, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et demeure à Rosporden.

A cette occasion, Eléonor devenu seigneur en titre de Kermadeoua endossait jusque-là, le titre de seigneur de Kervern que portait jadis Renée du Gouardet sœur de sa quadrisaïeule, Marie et de Guy, recteur de Kernével.

L'acte de mariage d'Eléonor ne donne aucune information quant aux fonctions exercées à cette date par l'époux. En revanche, quatre jours plus tôt, dans le contrat de mariage ⁽²⁾ effectué le 31 mars 1774, devant Le Rumain et Hervo notaires royaux de la sénéchaussée de Quimperlé, Eléonor est dit officier de cavalerie, gendarme de la garde ordinaire du roi, demeurant en son château de Kermadeoua.

Cette information contredit par conséquent celle provenant de Wikipédia, qui donne Eléonor démissionnaire en 1772.

Le dix-huit août de la même année, soit quatre mois après le mariage d'Eléonor et de Noëlle-Désirée Le Flo, Claude Jobelot décède à Rosporden à soixante et onze ans, laissant vacante la charge de capitaine d'infanterie des garde-côtes qu'il occupait jusqu'à cet âge avancé. L'on est en droit de supposer qu'Eléonor postula pour cette charge qui l'aura rapproché de son lieu de résidence. Son rang et sa position précédente dans un régiment de la maison du roi, le désignait comme un candidat potentiel.

Dans l'affirmative, il nous faut alors en conclure qu'il aura exercé la même charge à Quimper, l'espace seulement de quelques mois, avant de la résilier au profit de celle de Rosporden.

En l'absence du moindre document attestant ses états de service, c'est cependant l'hypothèse que je privilégie.

Ci-contre, ce portrait est donné par sa famille comme étant celui d'Eléonor d'Amphernet en uniforme d'officier. Cependant, il ne semble pas correspondre à celui des garde-côtes qui portaient revers et retroussis vert, ni à celui des cavaliers gendarmes bourguignons qui étaient tout de blanc vêtus. En revanche il s'apparente à quelques détails près (dont la couleur de la veste noire au lieu du vert foncé) à celui que porte son cousin François-Michel, capitaine-major des dragons au régiment de Penthièvre en 1782. Je sollicite donc l'aide de toute personne susceptible de m'éclairer quant à cet uniforme !



⁽²⁾ « Maintenu de noblesse ». Documents fournis par Michel d'Amphernet, chef de nom, de Pleyben

L'hypothèse de sa mise en disponibilité de la compagnie des gendarmes bourguignons, suivie de son incorporation dans la milice garde-côtes, peu après son mariage, me semble corroborée par la permanence de sa présence et de celle de sa famille à Quimperlé pendant la mauvaise saison, ainsi qu'à Kermadeoua qu'ils ne rejoignent que les beaux jours venus. En basse-ville de Quimperlé ils ont l'opportunité d'occuper un hôtel rue du Château (actuelle rue Brémont-d'Ars) que Marie-Ambroise Flore d'Amphernet, sœur d'Eléonor met gracieusement à leur disposition. L'hôtel en question, anciennement du Couëdic, est un présent fait par Charles, comte de Robecq de Palière, seigneur de Meslien, à sa cousine et filleule en 1776. Ce même Charles de Robecq qui est aussi parrain du second enfant d'Eléonor et de Désiré Le Flo, Charles-Marie, né en 1779, l'est de nouveau le 23 mai 1786 à Kermadeoua, du sixième enfant, Antoine-Guy, né un an plus tôt. Or, le jour du baptême, c'est indiscutablement l'absence du père qui est notable ; des affaires le retiennent à Rennes pour des besoins purement administratifs mais ô combien importants.

Son aîné vient d'avoir onze ans, et dans la perspective de son entrée à l'école militaire réservée aux jeunes gens de noble souche, Eléonor doit témoigner de la noblesse de sa famille et donc en demander la vérification. Il a dû anticiper pour cela, afin de se procurer auprès de la branche aînée tous les documents nécessaires qu'exige le procureur général du roi, ce qui n'a pas été sans tracasseries, et a pris des années.

En effet, Eléonor a certainement dû utiliser tous les recours amiables avant d'être contraint, de présenter une requête au lieutenant général du baillage de Vire qui ordonne le vingt-trois mars 1782, par l'intermédiaire d'un huissier, à Messire Antoine-Michel, chef de nom d'Amphernet, de communiquer les titres de famille.

Deux ans plus tard, en 1784, le problème n'est sans doute pas résolu. Cependant, Eléonor et son ancien tuteur actionnaire semblent avoir trouvé un terrain d'entente puisqu'un acte notarié du sept juin atteste qu'Eléonor « *cède et abandonne au nom, profit et bénéfice de Messire Antoine-Michel d'Amphernet, tous les crédits en principaux, intérêts et frais dont ladite dame du Gretz, mère dudit vendeur avait obtenu condamnation sur Messire Georges-Michel d'Amphernet son mari d'avec lequel elle était séparée civilement au moyen d'une somme de 3.000 livres* ». ⁽¹⁾

L'on peut concevoir que la somme n'a jamais été réglée à la suite de la disparition de Georges-Michel : Antoine-Michel y fit probablement obstruction.

En tant que chef de nom d'Amphernet, l'usage permettait qu'il soit l'un des gestionnaires des biens du défunt Georges-Michel, d'où probablement sa qualité de tuteur actionnaire des mineurs. Les termes « cède et abandonne » en vocabulaire juridique, ne traduisent nullement un abandon mais le règlement d'une vente ou d'une dette comme dans le cas présent. Cependant, Eléonor étant en position d'infériorité, dut probablement faire des concessions.

Un an plus tard, en avril 1785, Antoine-Michel trépassa, il n'est donc plus un obstacle. Le 21 août 1786, ⁽¹⁾ le parlement de Rennes entérine la demande d'Eléonor du 26 avril suivie par l'instance du 18 juin. Cette décision maintient les d'Amphernet père, et enfants, nobles et issus de nobles extractions respectivement du douzième au treizième degré, et les autorise ainsi à avoir entrée, séance, et voix délibérative aux Etats de cette province dans l'ordre de la noblesse.

¹⁾ « Mainteneur de noblesse ». Documents fournis par Michel d'Amphernet, chef de nom, de Pleyben.

C'est cette maintenue qui permettra par la suite au père de siéger aux Etats de Bretagne. J'en profite pour infirmer une contre vérité assez largement répandue : plusieurs écrits donnent Eléonor d'Amphernet comme ayant été député. Or la noblesse bretonne avait le privilège de ne pas être représentée par des députés aux Etats de Bretagne. Quiconque ayant vingt-cinq ans échus, et pouvait prouver un siècle de noblesse était autorisé à y siéger et avait droit de vote.

J'ai, dans mon ouvrage sur le manoir de Kermadeoua, suffisamment exposé les écrits de Jean Savina extraits de son livret. ⁽¹⁾ Celui-ci souligne le rôle prépondérant qu'eut Eléonor d'Amphernet sur l'exode de ses contemporains nobles de Quimperlé. L'on peut sans risques considérer qu'à défaut d'être l'élément déclencheur, il en fut l'un des meneurs. Ce même Jean Savina, dans un autre ouvrage, ⁽²⁾ en résume les conséquences :

« En mai 1792, la municipalité de Quimperlé évaluait à plus de 100.000 livres la perte annuelle causée à la ville par l'émigration presque totale des ci-devant nobles ». Dès lors, les d'Amphernet demeurent exclusivement en leur campagne kernéveloise, ce qui n'empêche nullement le chef de famille de fréquenter des voisins plus ou moins proches, conspirateurs en herbe contre l'ordre nouveau, comme nous l'allons voir. ⁽³⁾

L'Association Bretonne de la Rouërie

Quelques auteurs ont prétendu qu'Eléonor d'Amphernet émigra dès 1791. C'est en fait bien plus tard, puisque la nuit du 30 mai au 1^{er} juin 1792, il assiste à l'organisation définitive de l'Association Bretonne en laquelle il s'est fortement impliqué.

Cela se passe au château de la Rouërie, entre Fougères et Saint-Malo. Là, se concrétise la formation de l'état-major dont le chevalier de Tinténiac fait partie et la distribution des commandements de régions dans laquelle sont nommés La Borderie ⁽⁴⁾ et d'Amphernet pour le Finistère.

La grande majorité des participants sont ceux qui s'opposèrent aux édits diminuant les pouvoirs et les compétences du Parlement de Bretagne. En cela, ils s'appuient sur le traité d'union de la Bretagne à la France de 1532, et sont par conséquent dans la continuité de la lutte qui opposa le camp de la Chalotais contre celui du duc d'Aiguillon. L'Association Bretonne fut initiée par le marquis Tuffin de la Rouërie qui avait combattu pour l'indépendance des Etats-Unis, et reçu de Georges Washington un brevet de général de brigade. Libéral très attaché aux droits de la province de Bretagne, il avait obtenu des princes, le comte d'Artois, puis de son frère le comte de Provence, respectivement futur Charles X et futur Louis XVIII, une commission qui l'autorisait à « joindre à l'Association bretonne les parties limitrophes des autres provinces jusqu'à l'Anjou », et à « inviter les nobles à ne pas abandonner leurs foyers et d'éviter de prendre le parti de l'émigration ».

⁽¹⁾ Jean Savina, « Comment les nobles de Quimperlé quittèrent la ville en mars-avril 1790 » - Imprimerie Mme J. Bargain - Quimper 1933.

⁽²⁾ Jean Savina, « La société quimperloise à la fin de l'ancien régime ». Imp. Bargain - Quimper - 1929.

⁽³⁾ « nous l'allons voir » : emprunté à Jean de La Fontaine dans « Le loup et l'agneau ».

⁽⁴⁾ Cependant dans « Un district breton pendant les guerres de l'Ouest et de la chouannerie : 1793-1800 » de Th. Le Mas - Paris- Librairie Fishbacher. 1895, à la page 11, La Borderie est remplacé par Du Boberil !

Le comte d'Artois avait déjà émigré, et le comte de Provence allait franchir le pas le 21 juin 1791. En d'autres termes, les princes suggèrent : suivez nos conseils, mais point nos attitudes !

C'est aussi le 21 juin que le *Roy*, leur frère, tente un périple similaire qui s'interrompt à Varennes. De cet épisode découle la Constitution à laquelle Louis XVI ne pourra faire autrement que prêter serment.

L'association bretonne, « cette conspiration », contenait en germe la chouannerie ! Observons que le marquis de la Rouërie est dit avoir fréquenté un temps la loge maçonnique « la parfaite union », de Quimper, en laquelle Eléonor-Armand-Constant d'Amphernet avait adhéré ainsi que le marquis Charles-Félix du Bot du Grégo, père de Louise dont la réputation sulfureuse n'est plus à démontrer.

C'est par ailleurs au manoir de Trévaré (Trévarez), appartenant à ces derniers, que sous couvert d'une partie de chasse, une réunion a lieu en 1791, en laquelle le marquis Hyacinthe de Tinténiac, son fils cadet Vincent, dit le chevalier de Tinténiac mentionné plus avant, et Eléonor d'Amphernet sont au nombre des invités. De telles réunions, déguisées de même, en parties de chasses auront lieu au château de Quimerc'h en Bannalec, résidence des Tinténiac avant que ceux-ci n'émigrent. Ajoutons qu'à Trévaré, Eléonor est le témoin le 29 mai 1787, aux noces de Louise du Bot du Grégo et de son cousin Antoine-Henry d'Amphernet vicomte de Pontbellanger. Un mois plus tard, ceux-ci sont à Kermadeoua en tant que parrain et marraine de Louise Antoinette, septième enfant d'Eléonor et de Noëlle Le Flo. Plus tôt, le 2 janvier de la même année, c'est par un courrier de Trevaré, d'Eléonor adressé à Joly de Rosgrand, sénéchal de Quimperlé, que nous sommes au fait de sa présence. Il était, à n'en pas douter, un habitué des lieux.

Pour en revenir à cette réunion du 30 mai, les conjurés sont présents quand la Rouërie est informé que « 400 gardes nationaux avec les commissaires du département allaient venir entourer le château et procéder à l'arrestation de tous ceux qui si trouveraient ». La réunion est dissoute, mais elle a cependant permis de constituer les cadres de l'association et ses chefs. Grâce à des sorties dérobées, tous parvinrent à fuir. Dans les temps qui suivirent, plusieurs bouillaient d'impatience, et croyaient le moment propice d'agir ; un soulèvement immédiat surprendrait les autorités sans défenses et sans forces militaires. Les princes en décidèrent autrement, préférant temporiser en attendant que les armées coalisées puissent agir conjointement. Certains ne purent attendre et quelques mouvements isolés se produisirent en Bretagne. C'est ainsi qu'après la journée du 20 juin 1792, à Fouesnant près de Quimper, l'auteur du soulèvement, un ancien juge de paix, Alain Nédellec, est condamné et exécuté.

Parallèlement, la République longtemps fragilisée venait de remporter la victoire de Valmy en septembre 1792. Dans le même temps, de fâcheuses indiscretions livraient à Danton une parfaite connaissance de la conjuration bretonne. La Rouërie vivement poursuivi, allait de refuges en refuges, sa santé s'altérait. C'est au château d'un membre de l'association : la Guyomarais, qu'il tomba malade. Ayant eu connaissance de l'exécution de son roi le 21 janvier 1793, la maladie fit des progrès alarmants. Le 30 du même mois la Rouërie expire.

Une partie de sa correspondance fut enterrée dans le parc du domaine mais exhumée par la suite lors d'une perquisition. Bien heureusement la liste des membres avait été détruite mais la correspondance livra quelques noms. Ils furent douze à monter sur l'échafaud dont les châtelains, coupables d'avoir donné asile au proscrit.

L'annonce de la mort de la Rouërie et celle de la découverte de pièces importantes de la conjuration (ce qui était très exagéré), jeta la consternation et le découragement parmi les membres de l'Association. Avant qu'elle ait pu se ressaisir et choisir un nouveau chef, « *elle se trouva brutalement dissoute au moment même où elle pouvait être plus redoutable que jamais* ». ⁽¹⁾ Effectivement, une nouvelle et formidable coalition venait de se reformer, les nations étrangères invoquant comme motif la mort de Louis XVI. « *Heureusement pour la Convention, l'Association bretonne n'existait plus* » ! ⁽¹⁾

Dans le même temps la Vendée s'était soulevée qui, durant de longs mois, allait seule soutenir la lutte. Traversant la Loire, les Vendéens iront se battre en Ille-et-Vilaine avant d'être en décembre 1793, « *non pas vaincus, mais exterminés* », ⁽¹⁾ dixit les Républicains.

A la fin de l'année 1793, l'armée vendéenne subit ses derniers revers quand un dénommé la Puisaye, ci-devant comte, tente de s'imposer comme le successeur de la Rouërie. C'est un proscrit. Il a toutefois réuni autour de lui un très petit nombre de fidèles que l'on peut compter sur les doigts des deux mains. C'est en cherchant à rejoindre les colonnes vendéennes qu'ils tombent dans la forêt du Pertre, près de Laval, sur quelques centaines de chouans échappés de la déroute générale. « *Parmi les premiers se trouve un ancien officier d'infanterie nommé de Legge, homme très courageux, quoique d'un caractère doux et tranquille. Ses relations avec la Rouerie avaient exposé sa tête ainsi que celle de son frère qui était un ecclésiastique intelligent et d'un âge avancé. Tous deux proscrits vivaient tantôt dans une cabane isolée, tantôt dans un souterrain qu'ils avaient creusé eux même. Malgré leur détresse ils firent à Puisaye et à ses compagnons un accueil hospitalier. Ce fut dans ce souterrain que Puisaye établit le conseil des Chouans ; il y reçut même les premiers émissaires de Londres. Ensuite il s'occupa avec l'abbé de Legge, de la rédaction d'un règlement général. C'est à ce prêtre que l'on attribue la première pensée d'un code de la chouannerie propre à donner à cette espèce de confédération une forme politique et militaire* ». ⁽¹⁾

Les républicains ayant eu vent de la présence de chouans en cette forêt y font une incursion. De Puisaye s'échappe *in-extremis* abandonnant ses papiers, dont sa correspondance avec Jersey qui indiquait les signaux pour la descente projetée sur la côte.

Bien qu'un peu éloigné du contexte, il me semble utile de souligner qu'en se réfugiant en cette forêt du Pertre, les frères de Legge étaient revenus sur leurs terres. Le plus jeune, Alexandre, se soumettra et rendra les armes en janvier 1795, suite à l'accord conclu avec les républicains, connu comme « la paix des dupes ». Il réintégrera ses terres que ses descendant occupent encore de nos jours.

Or, par le plus grand des hasards, ceux-ci se retrouvent dès la génération suivante, par le mariage du fils aîné Louis, comte de Legge et de Françoise de Tredern, propriétaires d'une grande partie des terres de Goarlot en Kernével. En fait, l'épouse est fille de Reine-Josèphe-Marquise de Guernisac, héritière d'une partie significative de l'ancienne seigneurie de Goarlot, dont les lieux, ses bois, et de nombreuses terres alentour.

⁽¹⁾ Alphonse de Beauchamp, *Histoire de la guerre de la Vendée et des Chouans*, Volume 3, P. 36, Imp. Giguët & Michaud, Paris, M.DCC.VI.

Je crois pouvoir affirmer qu'Eléonor d'Amphernet émigra au cours du deuxième semestre 1793.

J'en veux pour preuve, la pétition du vingt-six juin 1793 auprès de la municipalité de Quimperlé, demandant l'élargissement par humanité de Noëlle Le Flo et de ses enfants, ainsi que la saisie du domaine de Kermadeoua, conformément à la loi sur les biens d'émigrés, vendu le vingt-trois février 1794. ⁽¹⁾

Je ne puis cependant assurer qu'il se dirigea vers l'Angleterre, ainsi que je l'affirmais dans l'ouvrage sur le manoir de Kermadeoua. Il est plus vraisemblable qu'il joignit directement les îles de Guernesey et Jersey où étaient basés plusieurs régiments d'émigrés. C'est en effet en cette seconde île que nous le retrouvons dans le régiment du Dresnay.

A ce sujet, une information erronée issue de Wikiwand (wikipédia) indique : *A la fin de l'année 1793, le marquis du Dresnay est chargé par le comte d'Artois de former un régiment avec les émigrés rassemblés à Jersey. Il est chargé de la correspondance de France pour Jersey, et son fils, et Eléonor Constant d'Amphernet préparent le débarquement des émigrés à Quiberon. Eléonor Constant d'Amphernet mobilise plusieurs centaines de paysans.* Wikiwand indique en tant que source l'ouvrage cité en bas de page. ⁽²⁾

Or, cette source ne mentionne aucunement Eléonor, et encore moins sa participation avec le fils du Dresnay à une éventuelle préparation au débarquement de Quiberon. L'auteur de l'article a dû se mélanger les pinceaux en faisant l'amalgame d'informations différentes.

Revenons-en à l'île de Guernesey, et plus particulièrement à ce régiment. L'une des caractéristiques de cette concentration d'émigrés est que tous ou presque sont officiers, et revendiquent cet état et leurs grades obtenus précédemment dans l'armée française. Toutefois, ceux qui seront retenus ont dû accepter de servir avec un grade inférieur à celui acquis auparavant, ainsi Eléonor d'Amphernet sera sous-lieutenant, qui était capitaine.

« *Il fait partie, avec son cousin d'Amphernet, comte de Pontbellanger, 36 ans* » ⁽¹⁾ (erreur, il s'agit du frère de ce dernier : le vicomte avec lequel il a souvent été confondu), et d'un chevalier du Leslay, de 35 ans natif de Guingamp, que nous retrouvons plus après, d'une liste restreinte composée de seize officiers susceptibles d'être détachés pour des opérations particulières.

Les membres de cette liste, tous qualifiés de « capables », sont évalués par une appréciation flatteuse qui varie de « *opinion sûre, bonne conduite, la meilleure conduite, très bonne conduite, ou encore opinion et conduite excellentes* ». Eléonor d'Amphernet quant à lui est taxé « *d'opinion très sure, la meilleure conduite* ». ⁽¹⁾

Dans le même temps, les officiers des divers régiments ont des notations fluctuantes, allant de « *sujet médiocre, ses talents ne sont pas connus, bon sujet mais peu susceptible de commander, brave et loyal officier mais peu militaire* » ou plus favorables telles que : « *bon sujet, très bon sujet, très bon sujet qui sait son métier, très bon sujet ; on dit qu'il a du talent, très bon sujet et fort instruit, etc...* ». ⁽³⁾

⁽¹⁾ AD Quimper (1Q 2574)

⁽²⁾ Jean-Baptiste-Pierre Courcelles, « *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume...* » Tome X- Pages 20-21 du chapitre Dresnay.

⁽³⁾ Charles Hettier, *Relations de la Normandie et de la Bretagne, avec les îles de la manche*, Réédition : Forgotten books, 2018, pages 197 à 206.

Eléonor d'Amphernet est alors exfiltré de son régiment pour être « parachuté » en territoire hostile. C'est ainsi que sous les ordres du chevalier de Tinténiac, mission leur est donnée, à lui et au chevalier du Leslay, d'évaluer les capacités du Finistère et de recruter les hommes en prévision du débarquement prochain. Tous deux ont en outre la faculté « *d'entendre la langue de basse-Bretagne* », ce qui est un atout non négligeable, les rapprochant des masses populaires. Nous voyons là que d'Amphernet retrouve à peu de choses près les fonctions qu'il avait dans l'Association bretonne de la Rouërie.

L'un des supérieurs hiérarchiques du baron n'est autre que son cousin, le vicomte de Pontbellanger, au mariage duquel il fut le témoin. Celui-ci occupe des fonctions de colonel-commandant, et aide de camp du chevalier de Tinténiac qui lui, a rang de maréchal de camp (général de brigade). Vincent de Tinténiac étant lui-même subordonné au comte de la Puisaille qui, depuis peu, a reçu du comte d'Artois, futur Charles X, un brevet de lieutenant général des armées catholiques et royales.

C'est à ce dernier qu'Antoine-Henry d'Amphernet vicomte de Pontbellanger s'adresse dans un courrier de Jersey daté du 21 février 1795. « *J'ai l'honneur de vous prévenir que dans le nombre de ceux qui partent avec le chevalier de « T » (Tinténiac n'est pas cité nommément en cas d'interception du courrier) se trouve monsieur d'Amphernet, sous-lieutenant au régiment du Dresnay, dans ma compagnie, et mon parent, zélé pour la bonne cause et pouvant être très utile...* ». ⁽¹⁾

De Londres, le 30 mai, c'est le chevalier de Tinténiac qui rend compte au comte de la Puisaye : « *à mon arrivée en France, j'ai envoyé Mrs Damphernet et Lasseley (du Leslay) dans le Finistère dont on ne connaît pas les dispositions. Dans 15 jours, ils m'ont organisé plus de 100 compagnies et sont sûrs de 12.000 hommes (ce qui est probablement très exagéré). Les habitants de ces campagnes dont une grande partie sont mes vassaux, m'ont fait dire par ces messieurs qu'ils allaient nourrir tous les déserteurs, quelques paroisses en ont déjà 200 ; de plus, ils s'engagent à donner leurs blés, leurs bestiaux sur des bons de Louis XVII. Voilà monsieur, foi de gentilhomme, les dispositions de la Bretagne ...* ». ⁽¹⁾

Dans « *les habitants de ces campagnes dont une grande partie sont mes vassaux...* », le lecteur aura reconnu les nombreuses possessions des Tinténiac dépendant de celle de Quimerc'h en Bannalec. Vincent de Tinténiac, outre ses nombreuses qualités, évoquées en de multiples occasions, eut un rôle de fédérateur de la résistance relativement similaire à celui de Jean Moulin durant la dernière Guerre.

Un an auparavant, en octobre 1794 le marquis Hyacinthe-Joseph de Tinténiac, 70 ans, qui avait dans un premier temps émigré dans l'armée des princes arrive à Londres.

Celui-ci écrit au ministre anglais Windham : « *Je ne puis me présenter chez vous, Monsieur, dans ce moment, n'ayant qu'une chemise que je porte depuis un mois, après avoir épuisé tous mes moyens de subsistance, pour moi et mon domestique qui ne m'a pas quitté dans mes malheurs...J'ai l'honneur etc...* ». ⁽²⁾

⁽¹⁾ Charles Hettier, *Relations de la Normandie et de la Bretagne, avec les Iles de la manche*, Réédition : Forgotten books, 2018, pages 197 à 206.

⁽²⁾ Charles Hettier, *Relations de la Normandie et de la Bretagne, avec les Iles de la manche*, Réédition : Forgotten books, 2018, pages 210 à 230.

Le ministre écrit par la suite au chevalier de Tinténiac, fils du marquis : « *Il ne faut pas mon cher Monsieur que votre père soit habillé par le Comité (d'aide), quoiqu'il n'y ait point de honte à cela. Votre mérite et les services que vous avez rendu à la cause commune exigent que tout ce qui vous appartient soit mis sur un pied à part : que votre père doive cette distinction au mérite du fils. Je vais me rendre à mon bureau ou je donnerai ordre à Mr. Huskinson (chef de cabinet du ministre) pour qu'il vous fournisse ce qui est nécessaire dans l'instant. Ce soir à huit heures je pourrai bien recevoir votre père et Madame de Rays (sœur de Vincent), ou même plus tôt... Votre bien reconnaissant : Windham* ». ⁽¹⁾

Observons que durant ce temps, l'épouse du marquis, mère de Vincent est seule, restée à Quimerc'h en Bannalec qu'elle défend contre les républicains avec une opiniâtreté qui n'a d'égale que celle de l'épouse d'Eléonor d'Amphernet. Plus tard, Quimerc'h sera saisi à son tour et les républicains l'utiliseront pour caserner une colonne mobile de cent hommes.

Revenons un instant sur le courrier du vicomte de Pontbellanger au comte de Puisaille. Celui-ci est daté du 21 février 1795 et la façon dont la lettre est formulée laisse entendre que le chevalier de Tinténiac et ses compagnons, dont Eléonor d'Amphernet et du Leslay, sont en instance de départ, ou viennent tout juste de partir. Nous apprenons par la suite qu'à cause du mauvais temps le départ est reporté au 25 février, puis par un courrier de Tinténiac qu'ils n'ont débarqué que le 2 mars.

A cette occasion, le chevalier de Tinténiac décrit une chouannerie en grève. Le 17 février, deux chefs royalistes ont déjà signé le traité de la Jaunaye, ainsi que plusieurs chefs chouans comme Charrette. Le 21, la Convention reconnaissant par un décret la liberté du culte, ce sont des officiers de l'armée de Stofflet puis des chefs de la rive droite de la Loire qui signent le 26 février. La date du 30 mars est retenue pour ratifier le traité.

Le généralissime Hoche est le premier à ne pas croire à une paix durable avec les chouans. Cependant la Convention confrontée à la coalition étrangère souhaiterait régler le problème au plus tôt, afin de rapatrier vers les frontières ses forces mobilisées en Bretagne.

Le baron d'Amphernet et le chevalier de Leslay une fois débarqués vont dans un premier temps remplir la mission qui leur a été assignée : le recrutement de troupes pour la cause. Ils sont par conséquent d'ores et déjà à contre-courant des pourparlers de paix.

Mais qui est donc ce chevalier de Leslay ?

Si l'on se réfère à la liste des officiers jugés « capables » citée plus avant (page 9), du Leslay est ainsi décrit : « *M. le chevalier Duleslay, capitaine 35 ans, né à Guingamp, à Jersey ; lieutenant d'infanterie dans le régiment de la vieille marine, 18 ans de service ; opinion sûre, conduite bonne. – De très ancienne famille ; sachant la langue de basse-Bretagne.* » A priori, la très ancienne famille du Leslay n'a aucune attache avec Guingamp dont il est dit natif. Cependant, l'estimation de 35 ans en 1795 est toutefois corroborée par les BMS (Baptêmes, Mariages, et Sépultures) de Notre Dame de Guingamp. Ceux-ci nous apprennent que le 16 septembre 1760, Charles-Marie du Leslay est ondoyé. Rappelons que l'ondoiement est une cérémonie simplifiée du baptême appliquée lorsque l'enfant est jugé peu viable. Il est fils de François-Charles, Chef de nom et d'armes de Chefbocage (suite au trépas de son aîné Olivier-

Pierre en 1756), et de Marie-Jeanne du Plessis-Quelen. Le 23 septembre, l'enfant semble hors de danger, puisqu'il est baptisé. Il a pour parrain et marraine Jean-Marie Yves Séverin de Bizien (issu des Bizien du Lezart), son grand-oncle maternel, comte de Munehore, et dame Charlotte Sylvie de Rosmar, comtesse de Kerampuil. Un an auparavant, le 25 juillet, un autre enfant l'a précédé, Louis-Marie, qui lui aussi avait été ondoyé. Le 3 août 1759, celui-ci reçoit les suppléments de cérémonie ; en d'autres termes : le baptême. Sont alors présents en tant que parrain et marraine : Louis Sébastien du Leslay, chevalier, seigneur de Keranguével, et Renée Jeanne-Marie Josèphe de Bizien, dame du Plessis Quellen.

Louis Sébastien est le représentant de la branche aînée des Leslay, demeurant à Paule au manoir de Keranguével. C'est le trisaïeul de François-Charles qui a fondé la branche cadette du Run, puis de Chefbocage, dont les descendants demeurent depuis à Paule, Rostrenen et Duault. La dame de Bizien, quant à elle, est l'aïeule de l'enfant, épouse de Rolland de Quelen, sieur de Plessis-Eon.

En 1761, le 24 novembre précisément, nous voyons nos du Leslay de Guingamp de retour à Rostrenen, où Adelaïde-Marie est baptisée. Son père est dit alors chevalier, seigneur de Chefbocage, Kergudon et autres. Parrain et marraine sont Messire Michel-Marie Jégou du Laz, seigneur de Tregarantec, Kerjégu et autres, et dame Claudine Jeanne de Launay, dame de Lauzanne, Saint-Pezran, et Kerauter. Notons que le sire Jégou de Laz fut l'un des nombreux adhérents de l'Association bretonne de La Rouërie, et que d'autre part il est apparenté aux de Leslay puisque l'une de ses tantes est mère de Louis-Sébastien, seigneur de Keranguével.

Le quinze février 1763, Marie-Louise, orthographié Duleslay, naît au presbytère de Duault où demeurent ses parents. « *Elle est baptisée le jour suivant, en présence de son père qui, attendu la perte de sa vue n'a pu signer* ». Elle a pour parrain messire Louis-Pierre de Coatgoureden, seigneur de Lespoul du château dudit Lespoul audit Duault, et pour marraine demoiselle Jeanne-Marie Josèphe de Quelen, dame du Plessis, du château de Kerprigent dans la paroisse de Plounérin, diocèse de Tréguier, qui ont signé.

Le 31 janvier suivant, leur père François-Charles du Leslay, sieur de Chefbocage, expire à Rostrenen.

Revenons quelque peu en arrière, au presbytère de Duault. La bâtisse est déjà propriété des parents de François-Charles, ainsi que nous le constatons dans l'acte qui suit. Le huitième et neuvième jour de juillet 1745, à Duault, à un jour d'intervalle, le mariage de ses sœurs est célébré : la seconde et la troisième fille de défunt Olivier-René de Leslay ⁽¹⁾ et de Louise Olive Chatton. Perrine Marguerite s'unit à escuyer Charles-Hercule de Keranflec'h, sieur de Launay quand sa sœur Catherine Gabrielle se lie à escuyer Jean-Claude Nouël sieur de Kerdalec. Les deux futures demeurant audit presbytère de Duault.

Dans ce contexte, la mention de Keranflec'h mérite d'être soulignée ; Pierre-Alexandre, issu de l'union de Charles-Hercule décédé en 1787 et de Perrine-Marguerite sera connu sous le surnom de « la douceur » chef chouan du canton de Maël-Pestivien, puis plus tard chef de division de l'armée royaliste. Le fils de ce dernier participera comme lieutenant à l'armée des princes, puis lieutenant-colonel de Cadoudal sous le nom de « Jupiter ». A la Restauration il sera maire de Pestivien.

⁽¹⁾ L'un des condamnés à mort en 1720, pour participation à l'association pour la défense des libertés bretonnes, mais par contumace.

Le quinze octobre 1788, en la chapelle du château de Trégarantec est baptisé Hyppolite-François Charles Jégou de Laz fils de Michel-Marie et de Marie-Jeanne Josèphe de Kersauson. L'enfant né deux ans plus tôt, d'apparence fragile, avait été alors ondoyé. La marraine est Marie-Anne Françoise Charlotte Julie Jégou de Laz et le parrain qui n'a que 16 ans, n'est autre que l'ondoyé et baptisé de 1760 à Guingamp : Charles-Marie, chevalier du Leslay, dit de Rostrenen. ⁽¹⁾

Nous pouvons dorénavant mettre un nom sur ce chevalier du Leslay, émigré par la suite, et partenaire d'Eléonor d'Amphernet dans leur mission commune.

Il semble qu'il ne soit pas le seul de Leslay à adhérer à la cause, puisque dans le même contexte, et dans ce même secteur, un homonyme, chouanne sous le surnom de Dobles. Il est chef de canton dans la division de Boishardy, de l'armée catholique et royale. J'ai pendant un temps supposé que celui-ci et notre chevalier pouvaient être une seule et même personne, il n'en est rien.

Néanmoins, en septembre 1795, l'ancien chouan et dénonciateur Louis-René du Couedic donne de « Dobles » un signalement précis : il le dit Leslay de Rostrenen, de 39 ans.

S'il est originaire de Rostrenen, il est très vraisemblablement apparenté à notre chevalier. Les parents de ce dernier s'étant mariés à Plounérin le 25 septembre 1758, ⁽²⁾ un enfant né en 56 ne peut, à priori, leur être attribué. Il pourrait tout aussi bien être issu d'Olivier-Pierre du Leslay, aîné, et défunt frère de François-Charles, Encore une fois, nous pouvons l'exclure ; celui-ci est décédé précisément en 1756, mais aucun enfant ne lui est connu autour de cette date.

Il reste cependant une éventualité : celle d'une estimation erronée du traître du Couëdic : du Leslay alias Dobles n'aurait pas 39 ans mais 36, et serait alors le frère aîné de notre chevalier. Cela justifierait le titre de chevalier que porte Charles-Marie. Cette qualification étant ordinairement attribué au puîné, elle implique *de facto* l'existence d'un aîné ; Louis-Marie serait donc vivant, et tout porte à croire que Dobles et Louis-Marie sont une seule et même personne. Paradoxalement c'est sa clandestinité qui expliquerait l'absence totale d'éclairage sur ce personnage. En cela, il n'est pas très différent de notre insaisissable d'Amphernet. Que ce du Leslay, alias Dobles ait entretenu durant cette période d'étroits contacts avec son cadet Charles-Marie, leur cousin germain Alexandre de Keranflec'h, et la branche aînée des Leslay est plus que vraisemblable.

Effectivement, deux membres de cette branche de Keranguevel, Louis-Sébastien du Leslay, chef de nom et d'armes, et son fils Hyacinthe émigrèrent assez tôt, mais revinrent dès les premières amnisties, puisque le père décède en 1797, en son manoir, à soixante-neuf ans. Son fils est alors âgé de vingt-trois ans. J'ignore quel rôle fut le leur, mais l'on mentionne que le châtelain de Keranguevel en 96, aurait donné asile quelques temps au chef chouan (ou brigand) de Bars (le Paige), quand celui-ci était pourchassé par les républicains.

Toutes branches confondues, les du Leslay, optèrent donc pour le camp royaliste, prenant une part plus ou moins active dans la contre-Révolution.

⁽¹⁾ B.M.S. Mellionec, 1773-1792, vue 277/367

⁽²⁾ B.M.S. Plounérin 1752-1760, vue 107. François-Charles du Leslay X Jeanne de Quellen étaient cousins issus de germains, ils obtinrent pour cela une dispense de Rome. Tous deux avaient Roland de Quellen X Anne Lesparler pour bisaïeux. Mais le Vatican tint-il compte du fait que François-Charles était aussi cousin de son épouse au 5ème degré. En effet sa quadrisaïeule Jeanne Lesparler, épouse de Martin de Poulmic était tante paternelle d'Anne Lesparler !

« Dobles » est encore vivant sous l'empire, quant à Charles-Marie : notre chevalier du Leslay, nous retrouvons sa trace dans les archives nationales ; celui-ci figure entre 1804 et 1806 sur les listes de demande de passeports, il est spécifié : émigré amnistié. Par la suite, plus aucun du Leslay de Rostrenen ni de Duault n'apparaît. La branche de Paule s'éteint aussi suite au décès d'Henry Louis Sébastien, maire de Paule jusqu'en 1833, suivi de son frère Hyacinthe l'année suivante, celui-là même qui suivit son père en émigration.

Leur nom va toutefois perdurer par l'intermédiaire de l'un de leurs neveux. En effet l'une des filles de Louis-Sébastien, Innocente Vincente Charlotte du Leslay avait épousé en 1794 au manoir de Keranguevel à Paule, un avocat, plus tard contrôleur des contributions, issu de la grande bourgeoisie : Jacques-Marie Fercoq. L'un de leurs fils, Emanuel-Marie né à Guingamp en 1809, fut autorisé par décret du 16 décembre 1861 à joindre à son nom celui de sa mère : de Leslay. Sans doute le mariage l'année suivante avec Mlle Péan de Pontfilly, de vieille souche, n'était pas étranger à cette demande.

Le lecteur attentif n'aura pas été sans remarquer la similitude du lieu de naissance du jeune Fercoq avec celle de notre chevalier et de son frère un demi-siècle auparavant. Effectivement la famille Fercoq fut étroitement liée aux du Leslay dans leurs divers établissements ; Guingamp, Rostrenen, Callac, et Duault. Paradoxalement, l'avocat Fercoq avait un frère aîné, Pierre-Joseph, lui aussi avocat, qui fut de 1790 à 1792, administrateur du district de Rostrenen, donc servant à priori les intérêts de la République. Celui-ci fut rapidement élu à l'échelon supérieur : le directoire du département. Situation ambiguë si l'on tient compte de la position de la belle-famille de son frère !

Voilà donc ce que j'ai pu glaner sur ces deux énigmatiques du Leslay, qui ne figurent en aucune généalogie en ligne. Probablement est-ce dû à l'extrême rareté des informations sur ces personnages, ainsi qu'à l'absence de continuité de la lignée : « tombée en quenouille ».

Reprenons maintenant le cours du récit, où nous l'avons laissé.

La conférence de la Prévalaye.

Ce n'est qu'une fois leur tâche accomplie, ce qu'atteste le chevalier de Tinténac dans son courrier du 30 mai 1795 à Puisaye, qu'Eléonor d'Amphernet peut participer effectivement aux débats de la Prévalaye puis, dès le lendemain au château de la Mabilais. Sur les cent vingt à cent trente chefs royalistes, dont Tinténac et Cadoudal, seuls une vingtaine signent le traité.

Une rumeur selon certains, des faits avérés selon d'autres, prétendent que, bien que muni d'un sauf-conduit, Eléonor aurait été intercepté à Rennes après sa participation, conduit à Saint-Méen, puis relâché. Certains écrits le donnent par la suite de retour en Cornouaille, où son troisième fils Charles-Marie, de seize ans, le rejoint. En effet, pour une raison que j'ignore, l'incarcération de Noëlle le Flo et de ses enfants à Quimperlé est estimée avoir cessé au mois de mars. Rien n'empêche alors les aînés de se joindre à leur père.

Quoiqu'une toute autre version suggère qu'il ne fut pas libéré mais déferé par la suite de Saint-Méen, et maintenu en détention, avant d'être transféré à Quimper où, le 6 janvier 1796, une commission militaire le condamne à être passé par les armes. Nous y reviendrons en fin de chapitre.

Les chouans finistériens sont rarement mentionnés autrement que sous forme de bandes relativement disparates ayant fort peu de cohésion entre elles. Une fois cependant, celles-ci eurent l'occasion de participer à un événement d'envergure rassemblant plusieurs unités distinctes.

Le raid de Pont-de-Buis

Quelques auteurs ont voulu mettre cette équipée au crédit des seuls finistériens ; il n'en est rien. Ceux-ci ne firent qu'apporter leur contribution, l'initiative de ce raid en revient aux chouans du Morbihan. Le 14 juin 1795, en prévision de la grande offensive, près de cinq cents chouans aux ordres de Lantivy de Kerveno, officier de la division de Jean Jan, lui-même officier général de Cadoudal vont chercher la poudre dont ils manquent là où elle se trouve : à la poudrerie de Pont-de-Buis.

Quittant les environs de Guémené-sur-Scorff, ils s'enfoncent dans le Centre-Bretagne, passent à Roudouallec, tout en évitant soigneusement les villes de Carhaix et de Scaër tenues par les Républicains. Ils s'arrêtent au manoir de Kersalaün à Leuhan où le fils aîné Euzéno et ses hommes se joignent à la troupe. Chemin faisant ils sont rejoints par une centaine d'hommes venant des environs de Coray, puis cent autres de Tregourez, et aux environs d'Edern d'une autre centaine. Le 17, ils atteignent leur objectif, l'effet de surprise est total, ils chargent le plus possible de barils sur les charrois : près de huit tonnes, et jettent le surplus à la rivière. Sur le chemin de retour, ils ont soin de se faire précéder par quelques-uns des leurs portant des outils agricoles, et ayant l'air de vaquer à leurs champs. Ceux-ci ont vocation à distiller de fausses informations quant au déplacement de la troupe afin d'induire en erreur les colonnes républicaines. Ils répandent pour cela des informations calquées sur l'itinéraire de l'aller, bien différent de celui du retour ; Plovenez-du-Faou, Landeleau, Pont-Trifen, Saint Hernin puis Glomel. Le 19 ils sont à Trégarantec et dans les jours qui suivent les morbihannais, femmes et enfants convertissent la poudre en cartouches.

Réflexions sur ce raid.

Comme nous avons pu le constater la coordination avec laquelle les contingents finistériens se sont amalgamés aux morbihannais ne peut que relever d'un plan finement orchestré au préalable. Ainsi, au retour, les paysans-chouans brouillant les pistes en donnant de fausses indications aux Républicains ne pouvaient être que des locaux ayant une parfaite connaissance du terrain. A contrario des morbihannais se seraient trahis par leur breton du

Vannetais. Il est alors vraisemblable que dans une telle synchronisation concernant la partie finistérienne, il faille y voir une autorité supérieure ou/et coordinatrice. Peut-être est-ce, dans une certaine mesure, la patte d'Eléonor d'Amphernet et celle du chevalier de Leslay ?

Mais à ce moment-là, Eléonor d'Amphernet est-il encore libre ?

Analysons le contexte. Dans le Finistère, les regroupements de chouans sont essentiellement localisés dans l'arrière-pays, en une diagonale déployée d'Arzano à Briec et Saint-Ségal. De plus, à l'inverse des autres départements bretons, l'adhésion à la cause royaliste est assez tiède, et les convictions politiques varient d'un canton à l'autre, voire d'une commune à l'autre.

Il est parfois assez difficile de distinguer parmi les chouans finistériens les combattants sincères des vulgaires brigands tant leurs méthodes sont similaires : raids punitifs, agrémentés trop souvent d'extorsions en numéraire ou en nature (aliments et bétail).

Ainsi, durant le raid sur Pont-de-Buis, trois curés constitutionnels et un instituteur furent exécutés. Sans aucun doute, ces actes sont à mettre au crédit des finistériens. Plus tard, le 26 octobre, à Kernével, l'on attribue à un dénommé Le Paige dit le Bar, l'un des plus importants chefs chouans (et brigands) du Finistère, l'exécution dans la cour du presbytère d'Yves Cavellat curé constitutionnel et de Guillaume Bernard juge de paix.

Quinze jours plus tard les officiers municipaux de Kernével : Pierre Mao, Le Demezet, et Le Flao envoient une supplique au Directoire « *Citoyens administrateurs, On ne trouve pas dans notre commune un homme capable de remplir une ligne d'écriture. Il y a peut-être trois ou quatre autres sur la commune qui ont appris, comme nous seulement à lire et à signer, sans qu'il y ait un seul d'entre nous qui sache le français ni qui soit suffisamment intelligent pour comprendre la teneur des lois, même les plus clairement expliquées. Veuillez nous envoyer au plus tôt un commissaire civil en état de remplir provisoirement les postes que remplissaient les défunts Bernard et Cavellat* ». Et d'ajouter qu'à défaut l'état-civil de la commune ne sera plus constaté.

Le débarquement de Quiberon

Nous connaissons l'issue du débarquement de Quiberon du 26 juin 1795. Ce fut un terrible fiasco ; un commandement en chef mal défini et timoré, voire, de la part des Britanniques un attentisme irresponsable en furent les causes principales quand, associés aux armées chouannes, leur supériorité numérique était un temps avéré. « *L'inertie de Puisaille et l'entêtement de d'Hervilly leur fut fatals, car non seulement ils permirent à Hoche d'augmenter ses troupes, mais ils exaspérèrent Tinténac et ses chouans qui ne comprenaient nullement la défensive* ». ⁽¹⁾

Le réembarquement de 2500 hommes selon certaines sources, 3500 selon d'autres, à destination de la presqu'île de Rhuys permit le 11 juillet qu'une colonne commandée par le chevalier de Tinténac, contourne les « bleus » afin de se dégager de cette souricière. Dans les rangs figurent entre autres, Cadoudal et 1500 de ses hommes, Lemercier, du Boisberthelot, le vicomte de Pontbellanger, le chevalier de Saint-Pierre, Guernisac et Lamarche.

⁽¹⁾ G. de Clohars-Carnoët, *Chevalier de Tinténac et la chouannerie*, 1912, Hachette livres

Si un titre de vicomte précède Pontbellanger, c'est pour le différencier de son frère le comte, et il en va de même du chevalier de Méhérenc de Saint-Pierre puisqu'un marquis, un comte et un autre chevalier de même nom sont présents à Quiberon.

En Guernisac, nous retrouvons Ange-Joseph Jean de Guernisac qui est alors âgé de 29 ans. Il est seigneur du Stang en La Forêt-Fouesnant, comte de Kermenou en Porspoder, baron de Goarlot et seigneur de Kergoat en Kernével, de Coëtfort et de la Villeneuve en Scaër, du Querguinou en Saint-Yvi, et bien entendu comte de Guernisac.

Observons qu'avant l'abolition des droits féodaux, celui-ci était en tant que baron de Goarlot le suzerain direct d'Eléonor d'Amphernet pour sa terre de Kermadeoua. Après avoir servi au régiment du Roi infanterie, il émigra en 1792, débarqua et combattit à Quiberon, avant de faire partie de ceux qui accompagnèrent Tinténiac, échappant donc au désastre de Quiberon.

A la restauration il recevra la croix de Saint-Louis et un brevet de colonel, sera maire de Morlaix en 1811, puis conseiller général avant d'être proclamé député en 1827. A la « monarchie de juillet » en 1830, il décide de résilier son mandat. Il avait épousé sa cousine issue de germains de la branche aînée : Marie-Jeanne de Guernisac, originaire de la région de Morlaix dont leurs aïeux communs étaient issus. Spoliés du manoir du Stang qui avait été saisi puis vendu comme bien national, c'est donc naturellement qu'ils s'établirent en cette région de Morlaix où ils avaient conservé quelques biens.

Nous retrouvons quelques lignes plus loin, son épouse la dame de Guernisac, en l'une des messagères au château de Coëtlogon.

« L'objectif de Tinténiac est de réunir toutes les divisions du Morbihan et du Finistère auxquelles il avait envoyé ses ordres et faire sa jonction avec les corps de Saint-Brieuc et de Saint-Malo ou des débarquements simultanés étaient prévus. Il pensait (ou espérait) que Quiberon résisterait assez longtemps pour lui permettre de réussir cette concentration et revenir dégager les émigrés de cette presqu'île, si besoin était ».⁽¹⁾ Néanmoins, Tinténiac ignore que le débarquement prévu à Saint-Malo a été éventé, les bleus sont au courant. Chemin faisant, la colonne doit se dérouter vers le château de Coëtlogon où des messagers les attendent. Les messagers sont en fait deux femmes, l'une est Madame de Guernisac, l'autre est Louise du Bot du Grégo.⁽²⁾

Cette dernière est l'épouse d'Antoine-Henry d'Amphernet de Pontbellanger, mais aussi, ce qui sera avéré plus tard : maîtresse et informatrice du général Hoche.

Dans les heures qui suivent, une avant-garde de bleus s'est infiltrée, le Chevalier de Tinténiac qui s'est fort imprudemment avancé est tué. Pour le remplacer, Pontbellanger est élu commandant provisoire, mais peu après, la nouvelle du désastre de Quiberon leur parvient qui stoppe net leur élan.

⁽¹⁾ G. de Clohars-Carnoët, *Chevalier de Tinténiac et la chouannerie*, Ed. 1912, Hachette livres

⁽²⁾ Dans les « *Mémoires sur l'expédition de Quiberon* ». De Louis-Gabriel de Villeneuve-Laroche-Bernaud- Chez J. C. Trouvé – Imprimeur Libraire – Paris 1824. L'auteur ne mentionne pas spécifiquement la présence de Louise du Bot du Grégo, il parle de plusieurs dames au nombre desquelles la veuve de Boishardy, l'épouse et la sœur de Guernisac.

« Les officiers d'état-major qui sont tous des émigrés abandonnent les chouans ou plutôt désertent avec la caisse de l'armée ». ⁽¹⁾ Bien plus tard, le 24 février 1796, la mort du vicomte d'Amphernet reste une énigme. Certains auteurs suggèrent que ce dernier, sans doute miné par son infortune, néglige toute prudence, au point de se faire tuer dans la première embuscade venue. D'autres, qu'à cette occasion il aurait été dénoncé par son épouse, et d'autres encore qu'il fut arrêté et condamné à mort par les chouans pour avoir abandonné l'armée, puis finalement gracié et banni par Georges Cadoudal.

Or, à la veille de sa mort, celui-ci rédigea une lettre adressée au comte de Puisaye, afin de se disculper de toutes ces calomnies. Il cite nommément quelques officiers de son état-major qui auraient jeté le discrédit sur sa personne pour masquer leurs larcins : le vol, et le partage de la caisse de l'armée.

Toutefois, dans l'ouvrage référencé ⁽²⁾ en bas de page l'auteur fait erreur sur la personne du chevalier de Tinténiac. Il le désigne (page 188 dudit ouvrage) comme étant de la branche aînée en Ille-et-Vilaine près de Hédé, quand celui-ci est incontestablement de la maison de Quimerc'h en Bannalec. Il suffit pour s'en convaincre de se remémorer le passage (page 11 de cet ouvrage) où le marquis de Tinténiac : Hyacinthe Joseph, père de Vincent arrive à Londres dans le plus total dénuement. Il est sans conteste le détenteur de Quimerc'h en Bannalec. Dans le passage suivant, le ministre anglais Windham s'adressant à Vincent ajoute qu'il recevra son père ainsi que sa fille (sœur de Vincent), Mme de Ray. En effet, cette dernière, Anne-Josèphe de Tinténiac a épousé Guillaume Bonaventure, comte du Breil de Ray, plus tard marquis, qui de retour d'émigration rachètera en 1807 le château de Quimerc'h saisi pendant la Révolution. Ce sont les grands-parents de Charles Bonaventure marquis du Breil de Rays qui défraiera la chronique dans « l'aventure de Port-Breton ».

Pour en revenir à Quiberon, les écrits divergent quant aux effectifs ; de 5000 à 6000 soldats émigrés suivant les sources, avaient débarqué dont plus de la moitié étaient des transfuges républicains enrôlés de force. Le nombre de chouans venus à leur rencontre est estimé suivant les auteurs autour de 3 à 4000. D'autres mentionnent que Cadoudal avait apporté 12.000 chouans.

Y a-t-il eu capitulation ? Il semblerait que oui, mais la reddition fut différemment interprétée par les parties. Les survivants jurent qu'il y eut promesse de respecter les usages de la guerre, et que par conséquent ils auraient la vie sauve, les républicains dénie tout accord.

Si l'on s'en tient aux différents récits publiés, il est probable que des généraux « bleus », de bonne foi, laissèrent sous-entendre que les vaincus seraient épargnés, quand Hoche n'avait rien promis et se contenterait de sacrifier les chefs. Le délégué Tallien était présent et plusieurs témoins attestent qu'il était enclin à une certaine mansuétude. Rentré à Paris, il parut à la tribune de la Convention nationale, et percevant l'atmosphère, il estima plus prudent d'observer une toute autre attitude. Il chargea donc les vaincus de tous les maux d'où la décision d'en exterminer le plus grand nombre.

⁽³⁾ P. Huchet, *Georges Cadoudal et les chouans*, Ed. Ouest France – 1998

⁽¹⁾ Louis-Gabriel de Villeneuve-Laroche-Bernaud, *Mémoires sur l'expédition de Quiberon*, J. C. Trouvé. Imprimeur Libraire, Paris, 1824.

Outre ceux qui périrent durant l’affrontement, pour les seules places d’Auray et de Vannes, 711 prisonniers royalistes furent exécutés par les républicains ainsi que 121 chouans. Ne figurent pas dans les registres ceux qui tombèrent durant les combats, ni ceux qui furent abattus sommairement dans les villages alentours.

Observons que l’attitude du comte de la Puisaye ne lui fit pas honneur : peu avant la reddition, il fit partie des premiers à se précipiter vers les navires britanniques réembarquant ceux qui pouvaient encore le faire. Il tenta par la suite de rétablir son crédit, mais ne réussit point à convaincre.

Le quinze juillet, en parallèle de l’arrivée en rade de Quiberon du deuxième convoi d’émigrés de la division de Sombreuil, s’effectuait ce même jour, sous la protection d’une escadre anglaise, le débarquement de deux mille chouans sur la côte de Névez, près de l’estuaire de l’Aven. Ce sont vingt-quatre chasse-marée, une corvette et deux canonnières qui déposent les troupes commandées par Jean Jan, celui-là même qui dirigea le raid sur la poudrerie de Pont-de-Buis. Un jour auparavant, *« l’on relevait la présence de chouans festoyant à Kersalaün en Leuhan et à Trévaré ou ils avaient des dépôts de munition. Le même jour une bande de rebelles armés se montraient à Kernével ainsi qu’à Kermadeoua »*. ⁽¹⁾

Jean Savina dans son récit, ⁽¹⁾ traduit l’atmosphère régnant alors sur la côte sud-finistérienne.

« A la nouvelle de la descente de Quiberon, la municipalité de Quimperlé, présidée par Vincent Bosc, maire, prit dès le 28 juin, de concert avec le district, quelques mesures de police, peu rigoureuses, à l’égard des parents d’émigrés et des suspects : « Considérant que ceux qui ne se sont point montrés dans la révolution ni fait aucun acte de civisme pourraient, dans ces moments de crise, se porter à des actions contraires au bien général ; mais désirant n’être point dans le cas de mettre sous la surveillance de la municipalité ni en maison d’arrêt les individus, pères, mères ou parents d’émigrés toujours présumés soupirer après le rétablissement de l’ancien régime ; Arrête d’enjoindre à cette sorte d’individus de se tenir tranquilles ; de ne point se rassembler ni de se voir sans motifs fondés ni sortir de la ville sans permission, sous peine d’être suspects de comploter contre les intérêts de la République et d’être, par mesure de sureté, détenus en maison d’arrêt.

« Arrête, en outre, que tous citoyens de Quimperlé seront tenus de se munir d’une carte civique pour sortir des limites de la ville. Lesdites cartes seront délivrées à la municipalité, à chacun des citoyens qui en requerront et qui seront jugés dignes de les obtenir, par l’officier municipal qui sera de surveillance. Cette carte sera remise au poste d’entrée au retour ».

« Le 29 juin, le district ordonna la mise en arrestation de quelques prêtres réfractaires : Rannou recteur de Tréméven, Guillou, recteur de Mellac, Boézédan, recteur de Baye, Le Moan, vicaire de Cadol et Forget, vicaire de Quimperlé. Dès le 27 juin, le chevalier de La Marche (nous n’avons pu identifier complètement ce personnage, il s’agissait peut-être d’un neveu de l’évêque du Léon) était en arrestation à Quimperlé. Il avait été saisi par la colonne mobile de Quimperlé, dans les environs du Faouët.

⁽¹⁾ Jean Savina, *La Descente des émigrés et chouans à Névez, en messidor, an III*, BSAF 1929, Vol. 56.

Le Chevalier de Jacquellot de Boisrouvray, gendre de l'administrateur Frogerais, était également détenu pour avoir entretenu une correspondance avec les Damphernet, père et fils, réputés émigrés mais qui chouannaient ». ⁽¹⁾

Sans vouloir dénigrer le travail monumental accompli par Jean Savina, je dois néanmoins corriger quelques-unes de ses assertions.

Il donne les 9 et 17 thermidor an III, quand je les ai retrouvés en messidor aux archives de Quimperlé. Ce qui correspond effectivement au titre de son article et aux jours qui suivent le débarquement des chouans sur la côte finistérienne. Voilà ci-dessous le texte exact au 17 messidor, faisant référence au citoyen Boisrouvray :

« Le maire a aussi remontré que le citoyen boisrouvray avait été mis à la maison d'arrêt et prie de délibérer la municipalité avant de prononcer et de rien statuer à son égard vu la connaissance qu'elle a que ce jeune homme a dit avoir des correspondances avec les d'Amphernet, arrête de nommer et ...(?) les citoyens Poirot et Sauvé commissaires pour se transporter à la demeure du citoyen Boisrouvray pour examiner s'il y a quelques fusils et des papiers qui désignent cette correspondance.

Signé Sauvé, Quémar, et Poirot, officiers municipaux et Bosc : maire ».

L'appréciation des faits par Jean Savina est pour le moins suggestive, puisqu'il n'est en effet, nullement question des d'Amphernet père et fils mais de : « les d'Amphernet ». Ce qui sous-entend tout aussi bien les deux frères Aimé-Joseph et Charles-Marie.

Sans doute, Jean Savina estime qu'Eléonor d'Amphernet est toujours libre. Néanmoins, l'auteur donne le chevalier de Jacquellot de Boisrouvray, Hyacinthe-Anne, comme étant le gendre de Frogerais, maire de Quimperlé. Or en cette année ledit gendre a 41 ans, je ne pense donc pas qu'il puisse être qualifié de « jeune homme ». Il est plus vraisemblable que ce qualificatif désigne un Jacquellot de Boisrouvray de la génération suivante, fils ou neveu. Soit du même âge que les frères d'Amphernet qui eux, effectivement chouannent autour de la frontière du Morbihan et du Finistère comme nous le verrons dans le paragraphe suivant.

Toutefois, l'élément capital qui s'oppose à la version de Jean Savina est l'appartenance de Hyacinthe-Anne de Jacquellot de Boisrouvray au camp adverse. En effet, celui-ci avait, peut-être par prudence à défaut de convictions, épousé comme son beau-père les idées de la Révolution et mourut en mer le 27 messidor an III (15 juillet 1795), sur un vaisseau de la République. Notons que celui-ci, est par son mariage le neveu d'Yves-Joseph de Kerguelen de Tremarec, le découvreur des mers australes, ou plus exactement des îles qui portent son nom. Ce dernier, déçu par les mauvais traitements que lui avait infligé la monarchie, a lui aussi retourné sa veste et pris du service auprès de la république en tant que contre-amiral. Certains écrits prétendent qu'il participa à la bataille navale de Groix le seize juin 1795, qui précéda le débarquement de Quiberon, quoique que son nom ne soit en aucune façon mentionné.

⁽¹⁾ Arch. municipales, de Quimperlé, Reg. des délib. 9 et 17 thermidor an III

Le faux-chouan Louis René Claude du Couédic

Le 13 septembre 1795, le traître Louis René Claude du Couédic (à ne pas confondre avec les du Couëdic de Kergoaler ou de Kerbleizec) dépose auprès du directoire du district de Quimperlé et donne les noms des chefs chouans qui l'avaient soi-disant enrégimenté malgré lui. Il les nomme et les décrit ainsi : Poulpiquet dit « sans quartier », émigré, servait dans la légion du Dresnay, régiment du Loyal émigrant. Capturé à Quiberon et transféré à Lorient puis Hennebont, il s'en est évadé. Le second était d'Amphernet, fils aîné, ci-devant noble de la commune de Kernével ; il porte le surnom d'Aimé, il ne cherche pas à se dissimuler puisque c'est son prénom : Aimé-Joseph. Le troisième est un nommé Durand, ci-devant noble des environs de Vannes. Le quatrième se nommait Samson dit « sans-soucy », du Guéméné et lieutenant du canton de Lorient. Ils ont respectivement 18, 18 et demi, 20, et 27 ans.

En leur quartier général proche du bourg de Plouay, qu'il situe au manoir de Kerdréof, ou Melien, ou Pluvier, sans pouvoir l'affirmer avec certitude il cite : « *ils sont une trentaine, tant émigrés qu'officiers. Les deux d'Amphernet fils figurent dont le plus jeune est surnommé « royal carnage. Il n'existe pas de troupes permanentes, c'est au gré des expéditions que de simples paysans vaquant habituellement à leurs tâches sont appelés à paraître au jour donné* ». Les grands rassemblements n'existant pas, il est d'autant plus difficile de les appréhender. Plus loin, il cite Duchélas dit « la couronne » (Il s'agit de Pierre de Rémond du Chélas, du manoir du Rest en Langoëlan. Grâce à son passé d'officier, il fut nommé colonel et prit le commandement de la division du Faouët et de Gourin). Ajoutons que du Chélas et ses hommes étaient au nombre des participants lors du raid sur la poudrière de Pont-de-Buis. L'ex-colonel du Chélas deviendra maire de Langoëlan de 1810 jusqu'en 1826.

Du Couédic se targue d'avoir été enrôlé malgré lui, et prétend qu'on lui a assigné la tâche de pourvoir aux vivres, aidé en cela par de faux assignats à l'effigie de Roi Louis XVIII.

Au dossier se trouve annexé le « passe-port » ci-joint donné par les chouans : « *De la part le Roi ; Nous prions tous les royalistes du Morbihan de laisser passer monsieur Couedic, de lui donner secours et assistance en cas de besoin. A Guiscriff, 18 avril de l'an III du règne de Louis XVII (1794). Signé Benoit, officier de l'armée de Bretagne et Dobles (du Leslay), officier de l'armée de Boishardy* ». Puis à la suite : « *Vu par nous, lieutenant de canton des chouans du canton de Lorient. Le 11 septembre 1795, l'an 1^{er} du règne de Louis XVIII. Signé Sansquartier, officier de l'armée royale de Bretagne, d'Amphernet fils, officier du canton de Lorient, Durant, officier du canton de Lorient, Sanssoucy, lieutenant de canton* ».

Ce document, initialement daté du 18 avril 1794, puis prorogé le 11 septembre 1795 nous apprend qu'Aimé-Joseph d'Amphernet donné pour avoir péri à Quiberon faisait partie des chouans du canton de Lorient qui avaient rejoint Cadoudal leur généralissime pour l'occasion. Effectivement, son cadet, Charles, assistant aux derniers instants de leur père le 9 janvier 1796 au matin, est dit avoir 16 ans et être alors l'aîné. Observons que les deux frères ont préféré s'associer à l'armée du Morbihan plutôt qu'aux bandes finistériennes moins organisées. La notion de département étant récente, ces territoires n'en restaient pas moins partie intégrante de l'ancienne Cornouaille. Charles connu sous le surnom de « royal carnage » poursuivra la lutte et, en raison de sa férocité, se verra exclu des amnisties. Après 1799, il prendra du service sur un corsaire de Surcouf, se revêtant pour cela du prénom de son frère, Aimé, le sien étant devenu celui d'un proscrit.

Une question cependant reste en suspens : Aimé-Joseph a-t-il effectivement émigré en 1793 avec son père ? De nombreux auteurs prétendent que ce fut le cas, il aurait alors seize ans. Dans le cas contraire, celui-ci aurait été systématiquement placé en résidence surveillée avec sa mère, ses frères et ses sœurs dès la mise hors la loi d'Eléonor pour cause d'émigration.

Noëlle Le Flo et ses enfants, lors de de leur mise en détention, demeurent ainsi que d'autres membres de la noblesse en résidence surveillée, au 27 de la rue du château, à Quimperlé. Il s'agit de l'hôtel Breart de Boisanger réquisitionné pour la circonstance. Très curieusement, soixante années après leur incarcération, c'est Achille-Auguste-Marie d'Amphernet, receveur entreposeur des contributions indirectes, fils de Bonaventure qui y avait été détenu enfant qui rachète l'hôtel. L'aînée de ses filles, Marie, épousera Emile de Solminihac, et ceux-ci garderons ce bien, naguère prison de la famille, jusqu'au lendemain de la dernière guerre.

Après cet aparté, revenons-en à Eléonor d'Amphernet. Il est troublant de constater que, depuis son incarcération à Rennes, puis son transfert à Saint-Méen, les seules mentions de sa présence avant, pendant, et après les événements de Quiberon, ne relèvent que de sources de seconde ou de troisième main, d'origines incertaines. D'aucuns le situent non loin des lieux du débarquement, à la tête de finistériens, d'autres chouannant dans son pays.

Pour ma part, j'ai du mal à adhérer à ces on-dit ! Les sources les plus fiables laissent à penser que malgré les efforts de Tinténiac, Cormatin, et Puisaye, (quoique la crédibilité de ces deux derniers soit sujette à caution), il ne fut point libéré après la conférence de la Prévalaye, et qu'il passa de longs mois dans les geôles de la République avant que l'on ne statue sur son sort.

Si l'on fait abstraction de toutes considérations politiques ou idéologiques, le parcours du dernier seigneur de Kermadeoua ne peut objectivement laisser indifférent. Il est suffisamment mémorable sans qu'il ne soit nécessaire de l'enjoliver par des légendes.

L'histoire est écrite par les vainqueurs, ainsi si Hoche, couvert de gloire, fut inscrit au panthéon des soldats, ni Vincent de Tinténiac, ni Eléonor d'Amphernet n'eurent leur nom apposé sur une plaque de rue. Pourtant, à l'instar du titre de l'ouvrage de Patrick Huchet : « *1795, Quiberon ou Le destin de la France* », l'épopée de Quiberon aurait pu changer le cours de l'histoire, si une telle succession d'erreurs dues à des chefs incompetents et opposés, une logistique en défaut, et un Royaume-Uni timoré, n'avaient enrayé la machine. De nombreux historiens et chercheurs amateurs estiment que Tinténiac avait encore la faculté, par son aura, de fédérer une armée considérable de chouans de Bretagne et d'ailleurs. Ce rassemblement aurait pu faire pencher la balance en leur faveur. Sa mort sonne le glas de la tentative royaliste, puisque malgré une chouannerie qui persistera, y compris sous l'Empire, aucune occasion comparable ne se représentera.

Patrick Lebègue

.....